

DECRET N° 94-328 du 20 Octobre 1994

Chargeant Monsieur Timothée ADANLIN,
Ministre de la Fonction Publique et
de la Réforme Administrative de l'inté-
rim de Monsieur Théodore HOLO, Ministre
Chargé des Relations avec le Parlement,
Porte-Parole du Gouvernement pour com-
pter du 03 Octobre 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHIEF DE L'ETAT,
CHIEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-052 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/ICR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T

Article 1er..- Pour compter du 03 Octobre 1994, Monsieur Timothée ADANLIN, Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative est chargé de l'intérim du Ministre Chargé des Relations avec le Parlement, Porte-Parole du Gouvernement pendant les Congrès Administratifs de Monsieur Théodore HOLO.

Article 2..- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 20 Octobre 1994

Pour le Président de la République, le
Ministre d'Etat à la Présidence de la
République, chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale et de la Défense
Nationale,


Désiré VIEYRA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 SGG 4 MRP-MFPRA 4 AULENS
MINISTERES 19 D MAJESTES 6 JORD 1.-